

Francisation : une négligence coupable

Jean Ferretti

Numéro 784, mai-juin 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/81893ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ferretti, J. (2016). Francisation : une négligence coupable. *Relations*, (784), 7-8.

misé» en impôt sera suffisant pour pouvoir se payer individuellement les services qui auront été coupés. Malheureusement, ce qu'on perd en universalité est bien plus important que ce qu'on gagne en argent dans nos poches. On place ainsi l'État en situation permanente de restriction, limitant du même coup sa capacité de répondre aux besoins et aux attentes de la population. C'est pourtant à travers la mutualisation, le partage collectif des risques et du financement qu'une collectivité atteint les meilleurs résultats.

Malheureusement, le gouvernement libéral ne semble pas intéressé par cette voie. Notre premier ministre, Philippe Couillard, semble se prendre pour le pdg de l'entreprise «Gouvernement du Québec inc.» plutôt que pour un chef d'État au service de la population et du bien commun. Espérons que les scandales de corruption qui s'accumulent concernant l'équipe libérale –et qui témoignent, entre autres, de l'affaiblissement du secteur public– permettront de rappeler l'importance du politique dans l'établissement et le renforcement des institutions qui garantissent le vivre-ensemble. ©

FRANÇISATION: UNE NÉGLIGENCE COUPABLE

Depuis 2008, l'inaction gouvernementale en matière de francisation des immigrants fragilise la position du français comme langue commune.

Jean Ferretti

L'auteur, chargé de projet à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), a réalisé l'étude *Le Québec rate sa cible. Les efforts du Québec en matière de francisation et d'intégration des immigrants: un portrait* (2016)

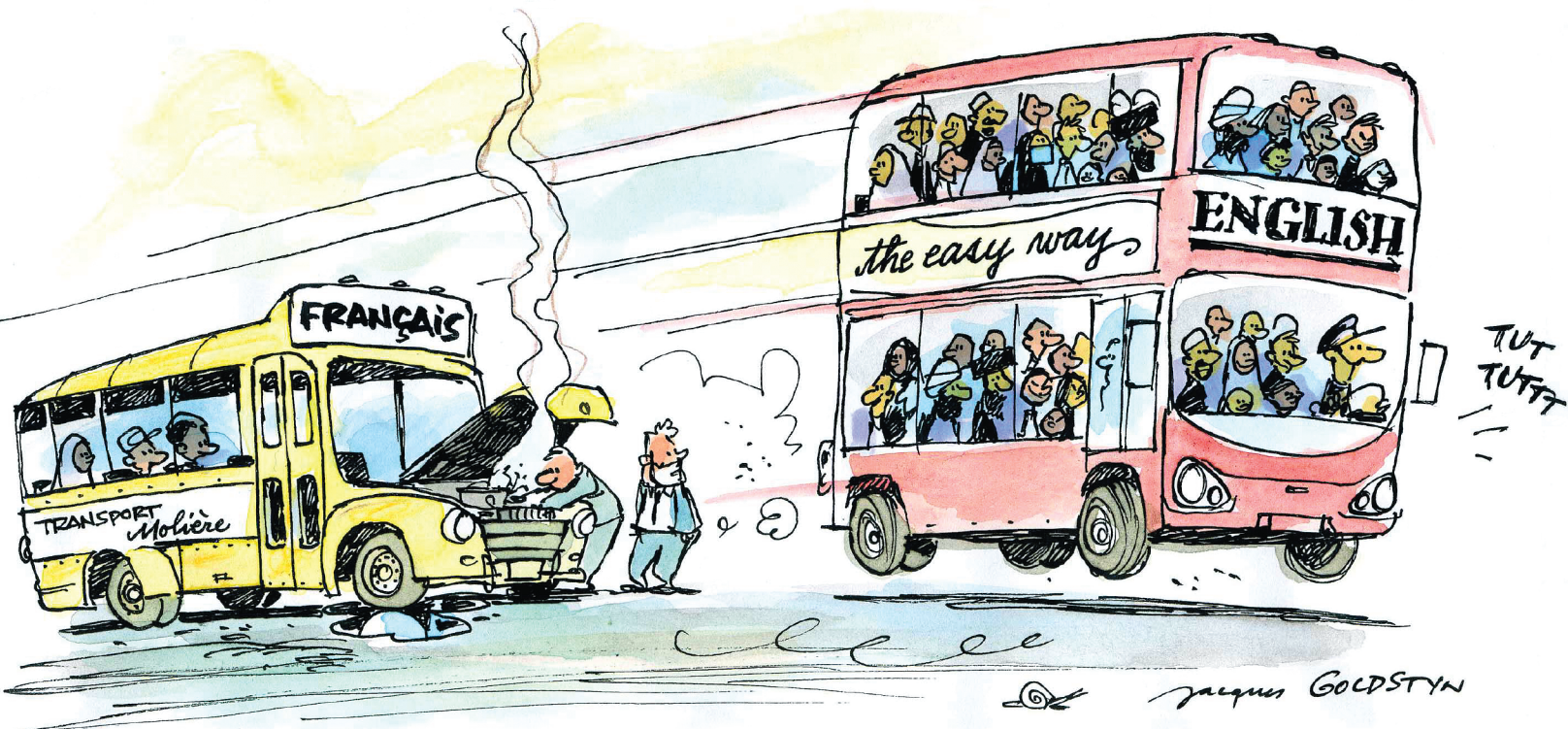
Immigré n'est pas une expérience aisée. Ce l'est d'autant moins lorsqu'on ne connaît pas la langue du pays dans lequel on s'installe, ce qui est le cas de 40% des 50000 immigrants qu'accueille le Québec annuellement. Les impératifs du quotidien, la recherche d'un emploi, les démarches d'installation sont autant d'explications des trop faibles taux de fréquentation des cours de français, auxquels seuls 40% des immigrants ne parlant pas fran-

çais se sont inscrits en 2014-2015 selon les plus récents chiffres du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Cette proportion s'élevait pourtant à 60% en 2008¹.

La responsabilité de la situation incombe moins aux individus qu'au gouvernement du Québec. Celui-ci n'a pas fourni les efforts à la hauteur du double défi que pose la francisation des immigrants: d'une part, donner aux nouveaux arrivants les outils nécessaires pour s'intégrer à la société québécoise, participer aux débats publics et jouir pleinement du statut de citoyen et, d'autre part, préserver le caractère français du Québec en Amérique du Nord.

Le gouvernement du Québec tend de plus en plus à dissocier la mission d'insertion en emploi et celle de l'intégration linguistique. Il devrait au contraire soutenir davantage la francisation en entreprise. En effet, celle-ci ne concerne que quelque 2000 travailleurs annuellement. Le désengagement du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) est éloquent: des 9,2 millions de dollars (11% de son budget) qu'il consacrait à la francisation en 2008-2009, il ne restait plus que 6,6M\$ (7,7%) en 2014-2015.

Certaines mesures prises par le MIDI témoignent aussi de la négligence du



Jacques Goldstyn. Artiste invité du n° 779 (août 2015)

CONTRATS INFORMATIQUES
Commission exigée

Alors que les liens entre l'octroi des contrats publics dans le domaine de la construction et le financement illégal des partis politiques continuent de défrayer la manchette au Québec, une pétition cherche à attirer l'attention du public sur des problèmes similaires dans un autre secteur : les contrats gouvernementaux en informatique. Depuis 2010, plusieurs médias signalent des dépassements de coûts chiffrés en milliards de dollars dans ce domaine. La pétition, lancée par l'équipe du journal en ligne *Crypto.Québec*, réclame la tenue d'une commission d'enquête publique sur le sujet, revendication portée par plusieurs organismes depuis janvier 2015. La date limite pour signer est le 22 mai. Voir : <crypto.quebec/petition-assnat/>.

gouvernement en la matière. Il est regrettable que ce dernier oriente désormais les immigrants vers les formations à temps partiel plutôt qu'à temps complet. Des cours à temps complet spécialisés en communication orale et en expression écrite – qui connaissent pourtant un franc succès chez les immigrants – ont en effet été convertis en cours à temps partiel. Le gouvernement a également supprimé, en 2012, les entrées en continu dans les classes de francisation. Désormais, les nouveaux arrivants ne peuvent plus être admis après une période de 7 jours suivant le début du cours à temps partiel de 11 semaines. Ils doivent attendre le début d'une autre cohorte, ce qui peut prendre trois mois et parfois davantage. De quoi décourager les nouveaux arrivants, qui sont plus enclins à

s'inscrire dès les premiers moments suivant leur arrivée au Québec.

Par ailleurs, le gouvernement n'a pas mené d'évaluation rigoureuse des programmes de francisation. Pourtant, depuis 2008, il dispose de nouveaux outils permettant de faire un meilleur suivi du parcours des immigrants dans le réseau, dont l'Échelle québécoise des niveaux de compétences en français des personnes immigrantes adultes, et un numéro unique associé à chaque immigrant, qui permet dorénavant de mieux comptabiliser les inscrits et de suivre leur parcours de francisation. Ainsi, on ignore entre autres l'effet des cours sur les pratiques linguistiques des immigrants. Certaines données indiquent toutefois que des lacunes importantes persistent même après la fin du processus de francisation. Le quart des immigrants ayant suivi tout le parcours des cours de francisation considèrent en effet qu'ils ne maîtrisent pas le français à l'oral, proportion qui monte à la moitié pour le français écrit.

Enfin, il ne suffit pas d'enseigner le français aux nouveaux arrivants, il faut aussi s'assurer que l'environnement dans lequel ils évoluent favorise l'usage du français. Or, le gouvernement du Québec a fermé les yeux ces dernières années sur sa propre bilinguisation institutionnelle et sur l'anglicisation progressive du visage de Montréal. Il devrait pourtant assumer pleinement l'esprit à l'origine de la loi 101 et veiller à ce que le français soit vraiment la langue commune, notamment en milieu de travail.

Le manque de volontarisme du gouvernement québécois en matière de franci-

sation des immigrants relève de la négligence. Il doit prendre dès maintenant la pleine mesure de l'enjeu pour assurer l'avenir du français au Québec. ©

1. Voir Robert Dutrisac, « Les cours de français boudés par les immigrants », *Le Devoir*, 26 janvier 2016.

RÉFORME CONSTITUTIONNELLE AVORTÉE EN FRANCE

Le projet du gouvernement Hollande d'inscrire l'état d'urgence et la déchéance de nationalité dans la Constitution française a échoué, heureusement.

Samir Saul

L'auteur est professeur d'histoire à l'Université de Montréal

Dans la foulée des attentats du 13 novembre 2015 et de l'instauration de l'état d'urgence en France, le président François Hollande a réuni l'Assemblée nationale et le Sénat en congrès extraordinaire à Versailles, le 16 novembre, pour une démonstration solennelle d'unité nationale. Se posant en chef de guerre, il proposa de modifier la Constitution pour y inscrire le régime de l'état d'urgence et la déchéance



Le déficit d'entretien est de **1 200 000 000 \$** à la CSDM.

L'école Baril est fermée depuis 5 ans.

L'école Saint-Gérard est fermée depuis 5 ans.

L'école Hochelaga est fermée depuis 4 ans.

L'école Saint-Nom-de-Jésus est fermée depuis 4 ans.

L'école Sainte-Lucie est fermée depuis 2 ans.

L'école Sainte-Bibiane est fermée depuis 2 ans.

L'école Sainte-Catherine-de-Sienne est fermée depuis 1 an.

Ça va prendre plus de 200 millions \$ pour rénover les écoles de la CSDM.

— ALLIANCE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS DE MONTRÉAL —

